

Édito

Jeux d'ombres

La montée des droites extrêmes en Europe semble une marée inexorable et poisseuse, dont chaque reflux nous rassure temporairement. Pour la droite classique, la question est existentielle. Quelle est sa pertinence face à ce double vociférant ? La Hongrie est l'incarnation de toutes les craintes. Dirigée par la droite depuis 2010, elle glisse sans cesse vers ce que des commentateurs qualifient de « *démocratie illibérale* » et qu'on peut à bon droit appeler fascisme électoral.

Les libertés de la presse ont été réduites, tous les contre-pouvoirs sont attaqués, la loi électorale a été mutilée, la Constitution est modifiée tous les quatre matins, les libertés académiques sont restreintes, avec par exemple une taxe sur les écrits favorables aux migrations. Viktor Orbán a été réélu en mai dernier en faisant essentiellement campagne sur la défense du caractère national et chrétien de la Hongrie – et de l'Europe – face au plan d'un « grand financier juif étranger prônant une immigration massive » (George Soros). Les élections européennes à venir étaient en train de se polariser autour de cette question, d'autant plus que le cartel électoral formé par Emmanuel Macron et Guy Verhofstadt est dédié à la lutte contre le populisme, face à la droite qui soutient Orbán.

Il devenait urgent pour la droite de faire un choix... qui n'arriva point. Mercredi dernier, au Parlement européen, se jouait l'activation de l'article 7 des traités contre la Hongrie, une procédure de sanction pour rupture des valeurs européennes fondamentales, atteinte d'un cheveu. Mais la droite européenne a volé en éclat au tribunal d'un des siens, jusqu'au sein des délégations nationales. Fallait-il se tirer du piège et sembler sanctionner Orbán avec Manfred Weber, candidat de la droite à la Commission ? Fallait-il crânement le soutenir, comme Nadine Morano sur les consignes de Wauquiez ? Fallait-il fuir à la buvette à l'heure du vote, comme Brice Hortefeux ?

Rien n'est tranché. Demain, la procédure de l'article 7 va s'enliser car elle demande l'unanimité des autres États membres au Conseil européen, et que la Pologne, elle aussi touchée, ne votera pas contre la Hongrie. D'ailleurs, le Parti populaire européen n'a aucune intention, au-delà de cette sanction symbolique, d'amputer son membre hongrois. « *Il contient son extrême droite* », entend-on dire... Au sens d'incorporer alors.

ARTHUR COLIN, *Sauvons l'Europe*.

Maurice Audin, premier des retrouvés

La décision du président Macron de reconnaître la responsabilité de l'État dans la mort et la disparition de Maurice Audin est évidemment d'une importance considérable. Elle touche à la fois à la mémoire nationale et aux liens entre la France et l'Algérie.

On sait tous dorénavant quelle fin a connu Maurice Audin, arrêté le 11 juin 1957 par les légionnaires du 1^{er} régiment étranger de parachutistes en pleine bataille d'Alger, l'armée disposant de pouvoirs spéciaux d'enquête et d'arrestation, que le Parlement, toutes familles politiques confondues, lui avait délégués. Il est interrogé dans le centre d'El Biar. Il ne reparaitra jamais. Seul Henri Alleg, directeur du journal *Alger républicain*, arrêté comme lui, le verra attaché, allongé, des pinces électriques, reliées à une génératrice, sur l'oreille droite et le pied gauche.

Sa femme, Josette Audin, déposera plainte le 2 juillet. On lui répondra que lors d'une tentative d'évasion le 21 juin il est mort touché par les rafales des parachutistes.

Le général Aussaresses, à l'approche de sa mort, a déclaré en 2013 avoir donné l'ordre de tuer Maurice Audin. Ainsi sait-on aujourd'hui qu'Audin fut arrêté, détenu en vertu de pouvoirs spéciaux, torturé puis exécuté sur ordre d'un général, celui-là même qui avait ordonné la mise à mort de Larbi Ben M'hidi, l'un des jeunes chefs de l'insurrection algérienne. Jusqu'au bout, Aussaresses revendiquera l'usage de la torture comme moyen de lutte légitime. Massu,

Il faut maintenant que Maurice Audin, de disparu, devienne le premier d'une longue liste de retrouvés.

qui dirigeait les opérations de la bataille d'Alger, fit, lui, une autocontrition avant sa mort, avec une évidente sincérité.

Audin ne fut jamais abandonné. Pas plus par sa femme Josette que par ses amis politiques – et d'abord ceux du PCE, dont il était membre – ou la communauté universitaire, notamment des mathématiciens. Alors qu'il était déjà mort et porté disparu, sa thèse de docteur en mathématiques fut soutenue *in absentia* dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Le jury était présidé par Laurent Schwartz. Quant à Henri Alleg dans *La Question* et Pierre Vidal-Naquet dans *L'Affaire Audin*, ils anéantirent tour à tour la médiocre argumentation officielle.

Nul ne sera inquiet car, de par les lois d'amnistie (en particulier celle de 1964), tous les faits caractéristiques de crimes ou de délits liés aux « événements d'Algérie » sont effacés. Je dirai cependant que l'affaire Audin recommence car elle porte celle de tous les disparus. Il faut maintenant que Maurice Audin, de disparu, devienne le premier d'une longue liste de retrouvés.

Cette liste devrait s'enrichir des noms de dizaines de milliers d'Algériens – parmi les 250 000 morts algériens, au bas mot – dont on ne connaît ni la date ni le lieu de la disparition, de ceux de soldats français dont on n'a pas retrouvé le corps – parmi les 30 000 militaires tués en opération –, et enfin de ceux de civils français disparus – on compte ainsi 2 800 personnes tuées et autant de disparus parmi les pieds-noirs jusqu'au 31 décembre 1962.

Ces chiffres sont sans doute incomplets. Une bataille obscure, mais compréhensible, continue autour de macabres projections arithmétiques. Enfin, les harkis ne font l'objet d'aucune sollicitude ni revendication particulières. On avance le chiffre de 30 000 morts dans leurs rangs, dont combien de disparus... ?

Ce massacre, car massacre il y a eu, suppose de part et d'autre un immense effort de vérité, de compréhension et de coopération.

La France et l'Algérie devraient mettre sur pied une commission indépendante composée d'experts des deux pays – médecins légistes, historiens, juristes, cartographes – chargés d'enquêter sans limite de temps et avec toute la coopération nécessaire, archives ouvertes, afin de retrouver les disparus. Les outils numériques devraient pouvoir y aider.

L'histoire et le temps nous y autorisent. La déclaration du président de la République nous y engage. À Alger, elle a été accueillie avec soulagement. Rien n'est fini et tout commence. Cette guerre fut une abomination et la honte qu'elle inspire doit nous mettre à la hauteur de la réconciliation, de l'amitié qu'elle exige, car les deux pays ont des destins liés.

TC doit au nom de son passé être au premier rang de ces retrouvailles fraternelles avec la vie après qu'a été tirée la nappe maculée de sang de ce banquet de la mort.

JEAN-PIERRE MIGNARD, *avocat*.